

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1450

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Secteur de Vaise - Travaux de dépollution des sols - Autorisation de signer un marché de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1207 en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché concernant des travaux de dépollution des sols dans le secteur de Vaise à Lyon 9°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 septembre 2003, a classé première l'offre du groupement d'entreprises GRS-Valtech-Millot-So Ter Ly pour le marché à bons de commande d'une durée de trois ans fermes et d'un montant global minimum de 300 000 €HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 435 200 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1207 en date du 19 mai 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 12 septembre 2003 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les travaux de dépollution des sols dans le secteur de Vaise à Lyon 9° et tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement d'entreprises GRS Valtech-Millot-So Ter Ly pour un montant global minimum de 300 000 €HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 435 200 € TTC.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 pour les opérations concernées dans le secteur de Vaise à Lyon 9°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,